



Amende en norvège, suivi en france?

Par **LeNorvegien**, le **10/12/2011** à **16:34**

Bonjour,

je suis actuellement étudiant en échange académique en Norvège et je me suis pris une belle amende (et pas pour une infraction au code de la route) il y a environ un mois. 10 000 kr, soit environ 1 250 €. Ca fait mal, surtout pour un étudiant.

Pour payer l'amende, il faut attendre de recevoir un papier par la poste afin de payer l'organisme qui s'occupe des amendes en Norvège. Mais je n'ai toujours pas reçu ce papier.

Je rentre définitivement en France dans moins de 2 semaines.

Que se passe-t-il si je retourne en France sans avoir payé l'amende ?
Peuvent-ils me poursuivre en France ?

Merci de vos réponses.